

# Pour une politique de souveraineté européenne du numérique

## Déclaration du groupe Coopération

L'avis le montre bien : le numérique est un enjeu économique, sociétal, environnemental mais aussi social. Si le champ des possibles s'ouvre de jour en jour, il est assombri par des menaces sur les libertés publiques, la vie privée, la libre concurrence, l'intérêt des consommateurs, la sécurité, le contrôle de l'information... L'oligopole des GAFAM, et la montée en puissance de BATX nous interroge et nous bouscule ; il fait apparaître la nécessité d'accroître les moyens de la Commission européenne, sous le contrôle du Parlement, pour lutter contre les abus de position dominante et les entraves à la concurrence.

Il nous faut tout d'abord réaffirmer le principe de neutralité du Net, avec une autorité indépendante pour le garantir. Les consommateurs et les entreprises, et plus particulièrement les TPE et PME, sont dans une situation de dépendance vis-à-vis des principaux opérateurs, avec pour risque des conditions commerciales désavantageuses ou des déréférencements injustifiés du fait de la hiérarchisation algorithmique des contenus.

Les plateformes collaboratives interpellent les coopératives. Si l'aspect collaboratif correspond à nos valeurs, leurs objectifs, leurs moyens et leurs réalités sont bien différents. Ces nouvelles formes d'entreprises, qui créent de nouvelles formes de travail, contribuent peu à l'économie du pays en appliquant le plus souvent des stratégies d'évitement. La voie coopérative sait apporter des réponses différentes, que ce soit par les Coopératives d'Activité et d'Emploi, où se regroupent ceux qui aspirent à une forme collective et partagée d'entrepreneuriat, et répondent aux mêmes besoins, mais avec un vrai niveau de protection sociale et en participant à la vie économique du pays, ou via les coopératives de développeurs que l'avis propose comme solution.

La taxation des services numériques est par ailleurs un enjeu fort ; mais ne peut avoir de portée que dans le cadre européen. À ce sujet, des efforts doivent encore être fournis pour aboutir à une convergence fiscale entre pays européens.

Pour terminer, il ne faudrait pas oublier ceux qui restent au bord du chemin. L'avis souligne que des fonds européens sont actuellement sous-utilisés, alors qu'ils pourraient permettre d'accélérer la couverture du territoire par les réseaux en fibre optique. Il est donc

nécessaire de prendre pleine possession des moyens à notre disposition pour garantir à nos citoyens une égalité d'accès au numérique sur l'ensemble du territoire.

Le groupe de la coopération félicite le rapporteur pour cet avis pertinent et documenté. Il l'a voté, les mesures proposées allant dans le sens d'un modèle de biens communs, sous contrôle public, visant la régulation et l'amélioration de la cybersécurité, sans occulter la nécessaire protection des travailleurs ou des consommateurs.